



Fraude à la carte bancaire

Par **CowPowa89**, le **22/04/2014** à **09:56**

Bonjour,

Mon petit ami a été victime la semaine dernière d'une fraude à la carte bancaire : pour l'instant, on est à plus de 1000€ de préjudice pour des achats de places de cinéma et de billets d'avion.

Il s'en est aperçu samedi matin et a tout de suite fait opposition avant d'appeler le centre des fraudes de sa banque (caisse d'épargne). Toutes les opérations qu'il conteste lui seront remboursées une fois qu'il aura rempli un dossier envoyé par la Poste, et on lui a déconseillé de porter plainte, sachant que de nouvelles opérations ayant eu lieu avant samedi matin pourraient ne pas encore avoir été comptabilisées.

J'ai vu que légalement la banque est obligée de rembourser et que le dépôt de plainte n'est pas obligatoire, mais je me dis que pour un montant aussi important il serait peut être judicieux de porter plainte pour retrouver l'escroc et comprendre comment il a fait pour pirater la carte bleue, d'autant que s'il a acheté des billets d'avion il a forcément dû entrer son nom et toutes ses coordonnées, ou celles de quelqu'un de son entourage, pouvant permettre de le retrouver. On pourrait alors se retourner contre lui et demander des dommages et intérêts, dans la mesure où cette histoire intervient dans un contexte particulier pour mon petit ami qui est en pleine préparation d'un concours très important, et qu'il n'avait vraiment pas besoin de ça pour l'accabler davantage...

Qu'en pensez-vous ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **22/04/2014** à **10:06**

Bonjour,

Je ne comprends pas que la banque déconseille de porter plainte ! C'est un sacré revirement après qu'elles se soient faite taper sur les doigts car avant, elles l'imposaient, bien que n'en ayant pas le droit, pour ouvrir droit au remboursement.

Quoi qu'il en soit, bien entendu qu'il faut qu'il dépose plainte !

Par **CowPowa89**, le **22/04/2014** à **10:42**

Merci pour cette réponse !

L'argument de la banque est que ça ne servirait à rien, je trouve ça assez bizarre : comment prétendre lutter contre la fraude si on laisse les escrocs filer tranquillement pour ne surtout pas faire de vagues ?

Bref, votre réponse me conforte dans ce que je pensais, on va déposer plainte et on verra bien si ça sert à quelque chose...

Par **janus2fr**, le **22/04/2014** à **10:50**

Effectivement, affirmer que le coupable sera retrouvé, voir même recherché, c'est autre chose. Mais si sur ce principe on ne portait jamais plainte...

Par **Jibi7**, le **22/04/2014** à **11:01**

Hello..

Effectivement il faut porter plainte mais en précisant que vous complétez votre plainte ensuite si besoin est ou des que vous aurez les éléments précis en main (qu'il faut demander sans tarder a la banque)

Vous pouvez la rédiger vous meme et l'accompagner des elements concrets (relevés bancaires, lieux de prelevements, achats etc..)

Précisez si c'est votre carte est à contact (pour les achats inf. à 20€)..

Et un max. d'elements pour eviter ensuite que cela ne dégénère en usurpation d'identité...ou en surprises bien plus tard.

Sans tomber dans la paranoïa il faut savoir qu'il est possible d'acheter un billet pour autrui . Mais aussi que si vous avez eu l'occasion de fournir une copie de votre pièce d'identité sur le net à l'occasion d'un achat il y a des risques d'usages abusifs de vos documents.

Récemment par ex un organisme disant représenter un vendeur D..TY prétendait bloquer la livraison d'une vente en exigeant 2 pieces d'identité différentes en plus d'une preuve de domicile! (je précise que le montant réglé comptant par CB était inférieur a 400€)

Faute de vouloir agréer aux oukhazes de Secuva la vente a du être annulée.. mais entre temps ils avaient déjà une copie de cni...!

Donc gardez copie de vos elements, votre plainte etc..

Par **CowPowa89**, le **22/04/2014** à **13:37**

Merci beaucoup !

Par **Jibi7**, le **02/05/2014** à **19:47**

Ne sachant s'il y a une rubrique particulière pour les arnaques à la carte bancaire..pour une fois qu'on attrape un escroc et qu'on sait ce que deviennent les cartes piratées, et qu'en plus on indique un numéro spécial pour ces escroqueries je ne peux me priver de vous en faire profiter

"Un étudiant de 21 ans a été mis en examen et écroué à Nancy, soupçonné d'avoir acheté pour des centaines de milliers d'euros de biens grâce à des numéros de cartes bancaires récupérés sur Internet via la technique du « phishing »

L'escroc présumé, dont les enquêteurs sont convaincus qu'il n'agissait pas seul, utilisait parfois jusqu'à 70 cartes bancaires différentes par site.

Selon une source proche de l'enquête, le préjudice global est « facilement de plusieurs centaines de milliers d'euros ».

Le suspect, un étudiant marocain installé en France depuis deux ans mais dont le visa a expiré il y a trois mois et jusqu'alors inconnu des services de police, a été mis en examen mardi pour escroquerie en bande organisée puis placé en détention provisoire. Il encourt 7 années d'emprisonnement.

Le « phishing » ("hameçonnage") consiste à envoyer massivement des emails à l'entête d'institutions financières, bancaires ou commerciales, dont un lien redirige vers un site « miroir » qui reproduit fidèlement logos et identité visuelle des interlocuteurs présumés.

Le faux site demande alors à l'internaute d'entrer ses coordonnées bancaires, au prétexte d'une mise à jour, d'un remboursement ou d'une facture impayée quelconque.

Le suspect avait été signalé fin mars à la police judiciaire de Nancy, laquelle avait remarqué qu'il se faisait très régulièrement livrer tout type de colis dans son appartement d'un quartier calme et cossu de la banlieue de Nancy.

L'enquête a permis de découvrir que les nombreux achats qu'il effectuait étaient réglés au moyen de plusieurs dizaines de cartes de bancaires provenant de toute la France, mais également du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de Thaïlande ou de Chine.

« Lors de son interpellation, lundi, nous avons découvert dans l'appartement une véritable caverne d'Ali Baba », a expliqué le directeur adjoint du SRPJ de Nancy, Franck Dannerolle.

« Nous avons retrouvé pour 20.000 euros de marchandises: des smartphones dernière génération, des vêtements de sport, des montres », a-t-il détaillé, en soulignant « qu'une autre partie des biens ont déjà été revendus ».

Le réseau de pirates avait notamment créé de faux emails et « sites miroirs » au nom d'Apple pour récupérer les cartes bancaires.

« Ils étaient propres, bien faits, il y avait une maîtrise », a souligné l'un des enquêteurs, Hervé Bartolozzi, qui dirige la division économique et financière du SRPJ de Nancy.

En cas de doute sur la provenance d'un mail litigieux, a fortiori lorsque le message demande à l'utilisateur d'entrer ses coordonnées bancaires, les autorités conseillent d'appeler la plateforme mise en place par le ministère de l'Intérieur,

Info escroqueries, au 0 811 02 02 17.

publiée le 02/05/2014

Par **Stef1972**, le **10/05/2014 à 15:04**

Bonjour,

Pour votre cas, il faut que vous sachiez que finalement vous n'êtes plus victime du moment que vous ayez été remboursée. la banque non plus d'ailleurs car elle est assurée. Néanmoins vous pouvez toujours demander des dommages et intérêts pour préjudice moral si l'auteur

venait à être interpellé.

De plus, les individus commettant ce genre d'infraction sont difficiles à interpeller. Cela peut aller de la personne qui regarde votre code au confidentiel au restaurant et pendant une pause va venir dans votre portefeuille pour prendre les chiffres jusqu'au système très prisé des gens de l'Est type Skymmer. Une chose est certaine c'est que les enquêtes de ce genre sont longues et surtout très coûteuses. Donc sauf cas de phénomène sériel ou préjudice important, un Parquet aura du mal à autoriser les enquêteurs à procéder à des recherches car les frais de justice seraient bien supérieurs au préjudice. Je sais, c'est malheureux, mais tout le monde manque d'argent.